

ANNEE 1961 | N° 269 /PR/MAC/EF.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT

- VU la loi n° 60/36 du 26 novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la loi n° 61/18 du 8 Juin 1961 portant approbation des Traités et accords de coopération signés le 24 avril 1961 entre la République du Dahomey et la République Française ;
- VU la loi n° 59/16/ALD du 9 juillet 1959 fixant la liste des emplois dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le décret n° 142/PR/MAC/EF du 23 mai 1961 portant affectation de M. CONSIGNY Vincent, Inspecteur des Eaux et Forêts ;
- VU les besoins du Service,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - M. CONSIGNY Vincent, Inspecteur des Eaux et Forêts, affecté provisoirement à la Section de Recherches Forestières de la Direction des Eaux et Forêts à Cotonou, est nommé Chef du Secteur de Restauration des Sols à Boukombé, pour compter du 10 septembre 1961.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Président de la République PORTO-NOVO, le 25 AOUT 1961.-
Le Ministre de l'Agriculture
et de la Coopération

S. D A S S I

Hubert MAGA

- Original..... I
- SGCM..... I5
- MTFP..... I
- MAC..... 2
- Trésor I
- MFB..... I
- CF..... I
- CD..... I
- BM..... I
- Mission Aide et
Coopération... 2
- JORD..... I
- Forêts..... 3
- Intéressé..... I

VU :
Le Ministre des Finances et
du Budget

WISE :
Le Controle Financier